

## Questionnement 2 : L'immigration est-elle un problème ou une opportunité pour la France ?

### II) Bilan économique des immigrés en France

#### Document 1 : L'évaluation de la politique d'immigration en débat

LE MONDE | 04.05.2010 | Par Elise Vincent

[...] L'exercice d'évaluation de la politique migratoire est délicat, tant les travaux dits "économétriques" sont rares en France et tant leurs conclusions nuancent à la fois les discours prônant la libre circulation des personnes et ceux partisans d'une plus grande fermeture des frontières. Leur rareté est une particularité hexagonale. Il existe toute une littérature influente à l'étranger - anglophone le plus souvent. Ces études, comme celles des Norvégiens Jonathon W. Moses et Bjorn Letnes ou celles de l'Américain George J. Borjas, n'hésitent pas à calculer des ratios coûts-bénéfices par immigré ("*per-migrant gain*"). Elles s'accordent généralement sur le fait que plus l'ouverture des frontières est importante, plus il y a création de richesses. D'autres chercheurs étrangers ont aussi élaboré des calculs du "poids" des immigrés sur les dépenses publiques. [...] Des d'études s'emploient également à évaluer l'impact de la main-d'œuvre immigrée sur le marché du travail. Elles concluent souvent à un effet négatif - bien que faible - sur le salaire et l'emploi des travailleurs "*substituables*" aux immigrés. Et à un effet positif sur les salaires des travailleurs plus qualifiés. En France, leur rareté s'explique en partie, par la "*restriction*" de l'accès aux données sur les étrangers depuis la centralisation des statistiques au ministère de l'immigration, lors de sa création, en 2007. [...] Patrick Simon, socio-démographe à l'Institut national d'études démographiques (INED), estime, lui, qu'une partie des "*gains*" liés à l'immigration échappe à l'économétrie, celle-ci prenant en compte plus difficilement "*ce qui est immatériel ou se montre positif sur le long terme*". La pauvreté des travaux hexagonaux en la matière serait en partie, selon lui, liée à la peur des chercheurs de récupération de leurs conclusions par l'extrême droite : "*La société française craint toujours de remettre en cause le pacte à l'origine de la nation.*" [http://www.lemonde.fr/politique/article/2010/05/04/l-evaluation-de-la-politique-d-immigration-en-debat\\_1346340\\_823448.html#QPU5MfkTk4x2JEIz.99](http://www.lemonde.fr/politique/article/2010/05/04/l-evaluation-de-la-politique-d-immigration-en-debat_1346340_823448.html#QPU5MfkTk4x2JEIz.99)

- ✍1- Sur quelles variables se tournent les travaux des économistes pour évaluation des coûts et bénéfices de l'immigration pour le pays d'accueil ?
- ✍2- Pourquoi ces travaux sont si rares en France ?
- ✍3- L'analyse de l'immigration se réduit-elle à ses seuls aspects économiques ? Quels autres ?

#### Document 2 : 7 idées reçues sur l'immigration et les immigrés

Le Monde.fr | 06.08.2014 • Mis à jour le 17.06.2015 | Par Samuel Laurent

Il est extrêmement complexe de chiffrer le coût ou l'apport de l'immigration pour les finances publiques. En 2010, l'économiste Xavier Chojnicki avait été chargé par le gouvernement d'une étude sur le coût de l'immigration, qui fait désormais autorité. Si elle faisait le constat d'une « *surreprésentation des populations immigrées parmi les bénéficiaires d'allocations familiales ou de logement* », ainsi qu'aux « *allocations chômage et au RSA<sup>(1)</sup>* », elle rappelait que la population immigrée cotisait également. Or, concluait l'étude, du fait de la structure d'âge différente de la population immigrée, plus jeune, « *la contribution nette globale de l'immigration au budget de l'Etat serait ainsi positive et de l'ordre de 12 milliards d'euros pour l'année 2005 ; un immigré aurait effectué en moyenne un paiement net de l'ordre de 2 250 euros contre un peu plus de 1 500 euros pour un autochtone.* » L'étude estimait ainsi à 68,4 milliards d'euros les prestations versées aux immigrés et à 72,026 milliards leurs cotisations. D'autres études ne sont pas de cet avis. Ainsi, François Gemenne, autre chercheur, évoque un coût net de l'ordre de 5 à 10 milliards d'euros. [...] La plupart des économistes s'accordent également pour estimer qu'avec le vieillissement de la population, le recours à l'immigration de travail deviendra de plus en plus nécessaire dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

[http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/08/06/sept-idees-recues-sur-l-immigration-et-les-immigres\\_4467506\\_4355770.html#GuqmKiBm6mcrb74W.99](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/08/06/sept-idees-recues-sur-l-immigration-et-les-immigres_4467506_4355770.html#GuqmKiBm6mcrb74W.99)

(1) Le RSA est accordé aux étrangers résidents en France depuis au moins 5 ans de façon régulière.

- ✍4- Comparez les résultats de l'économiste Xavier Chojnicki et du politiste François Gemenne.

#### Document 3 : Contrairement aux Etats-unis, l'immigration représenterait un coût en France. Comment l'expliquez-vous ?

Les Inroductibles 8/11/2013, Entretien avec François Gemenne, chercheur en sciences politiques (à Sciences Po et à l'Université de Liège et Versailles)

Ce ne sont pas vraiment mes travaux, mais plutôt ceux de l'OCDE et d'autres économistes. Selon les coûts pris en compte, on arrive généralement à un coût compris entre 4 et 10 milliards. Certains travaux – ceux de Xavier Chojnicki notamment – mentionnent même un impact fiscal positif. Mais la plupart des travaux s'accordent pour dire que ça représente un coût, assez léger mais un coût quand même. Mais la France est une exception en la matière. Aux Etats-Unis, mais aussi dans l'immense majorité des pays industrialisés, l'immigration rapporte bien plus qu'elle ne coûte. Pourquoi ne parvient-on pas, en France, à

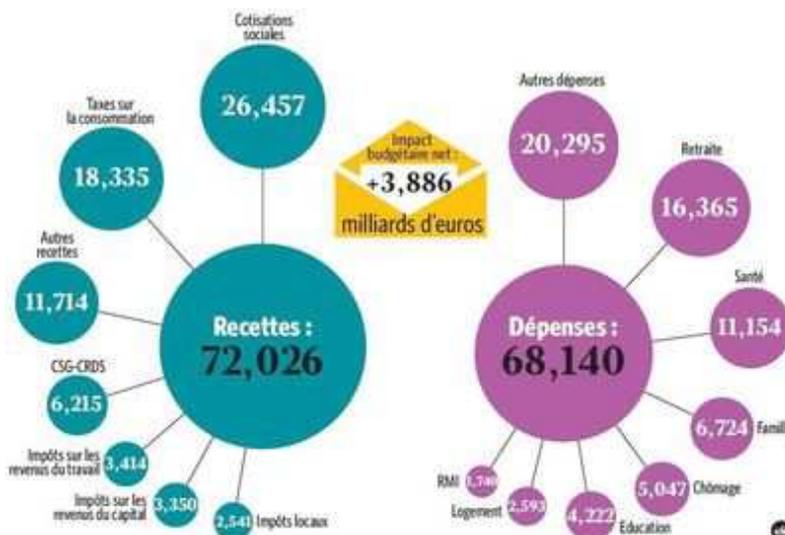
maximiser les bénéfices de l'immigration ? Avant tout parce que le taux de chômage des immigrés est plus élevé qu'ailleurs, notamment en raison des discriminations dont ils font l'objet sur le marché du travail – quand on ne les empêche pas carrément de travailler, comme c'est le cas des demandeurs d'asile ! Et on sait le rôle essentiel que joue le travail dans l'intégration, outre ses bénéfices fiscaux évidents.

Source : <http://www.lesinrocks.com/2013/11/08/actualite/gemenne-11442808/>

✍️ 5- Pourquoi en France on ne parvient pas à maximiser les bénéfices de l'immigration comme aux Etats-Unis ?

#### Document 4 : Comparaison entre les impôts et cotisations versés par les immigrés et les prestations qu'ils reçoivent, en milliards d'euros, en 2005. (Source : Chojnicki et Ragot)

Source : L'Express 14/11/2012



#### Pouvez-vous préciser l'origine de ce solde positif ?

L'explication est simple. La structure par âge des immigrés est différente de celle des autochtones. Ils sont concentrés dans la tranche des personnes en âge d'activité : 55 % d'entre eux ont entre 25 et 55 ans, contre 40 % pour l'ensemble de la population. A l'inverse, ils sont globalement moins nombreux dans les tranches - jeunes ou plus de 60 ans - qui sont les plus grosses consommatrices des dépenses sociales pesant le plus dans les budgets publics (retraite, santé, éducation...). En résumé, le fait qu'ils soient au total plus jeunes permet de compenser entièrement le surcoût pour certaines branches de la Sécurité sociale.

#### Ce résultat n'est-il valable que pour la seule année 2005 ?

Non. Quelle que soit l'année retenue, l'impact financier de l'immigration est toujours relativement neutre. Parfois un peu positif, parfois un peu négatif, mais toujours autour de l'équilibre. Nous sommes loin du fardeau pour les finances publiques décrit parfois. Supprimer l'immigration ne résoudrait en rien la crise actuelle de la dette. Ce résultat se retrouve dans de nombreuses études menées à l'étranger.

#### Comment expliquer qu'une étude, menée par Jean-Paul Gourévitch (souvent citée par Marine Le Pen) parvienne à un coût annuel de 30 milliards d'euros ?

La principale différence réside dans la définition de la population immigrée retenue. Nous avons choisi les critères de l'Insee : être né étranger dans un pays étranger, ce qui exclut de fait les immigrés de la seconde génération. Jean-Paul Gourévitch ajoute ainsi 2 millions de personnes : les enfants d'immigrés. Cela pourrait paraître normal, mais le problème réside dans le fait qu'il ne les comptabilise que lorsqu'ils sont mineurs et qu'ils pèsent le plus sur les dépenses publiques - via l'éducation notamment - et pas quand ils sont majeurs et contribuent, en payant des cotisations et des impôts, à la collectivité.

#### Cela suffit-il à justifier l'écart ?

Il y a d'autres éléments. Ainsi, cette étude impute aux immigrés le coût de la contrefaçon (2,2 milliards d'euros), celui de la prostitution (1,4 milliard d'euros) ou l'aide publique au développement à destination des pays d'origine... Tout cela est un peu surprenant. Dernier point, nous estimons qu'elle surévalue les dépenses de santé des immigrés. Compte tenu de sa structure par âge - plutôt jeune et active -, cette population consomme moins que les natifs. Jean-Paul Gourévitch néglige le fait qu'une personne de 60 ans est, en moyenne, deux fois plus coûteuse pour le système de santé qu'un trentenaire.

#### A échéance plus longue, l'apport des immigrés est-il toujours positif ?

Pour évaluer le phénomène, nous avons étudié deux scénarios à l'horizon 2050 : l'un, en maintenant le flux migratoire tel qu'il est aujourd'hui - soit environ 100 000 entrées nettes -, l'autre, avec un solde migratoire nul. Dans le premier cas, les besoins globaux en matière de protection sociale représentent 3 % du PIB. Dans le second, ils sont de 4,3 %.

#### Comment expliquer que l'arrêt des flux migratoires ait un effet si important ?

Là encore, il s'agit d'un effet de structure par âge. La très grande majorité des immigrés qui arrivent en France ont moins de 30 ans et sont donc des contributeurs nets aux finances publiques. Si vous stoppez ce flux, votre population va globalement vieillir plus rapidement et la part des dépenses de retraite et de santé va donc augmenter plus vite.

- ✍6- Illustrez/explicitez chacune des 15 bulles de l'infographie (écrivez l'exemple sur le schéma).
- ✍7- Quelles que soient les études, l'immigration est-elle un poids pour les finances publiques ?
- ✍8- D'où viennent les écarts entre le chiffrage de Xavier Chojnicki et Jean-Paul Gourévitch ?
- ✍9- Pourquoi est-il abusif d'imputer aux immigrés le coût de la contrefaçon, de la prostitution et de l'aide au développement ?
- ✍10- A long terme, l'immigration sera-t-elle un fardeau pour les finances publiques ?

**Document 5 : Peut-on passer de 200 000 à 10 000 entrées d'étrangers par an en France telle que le préconise certains candidats aux élections ?**

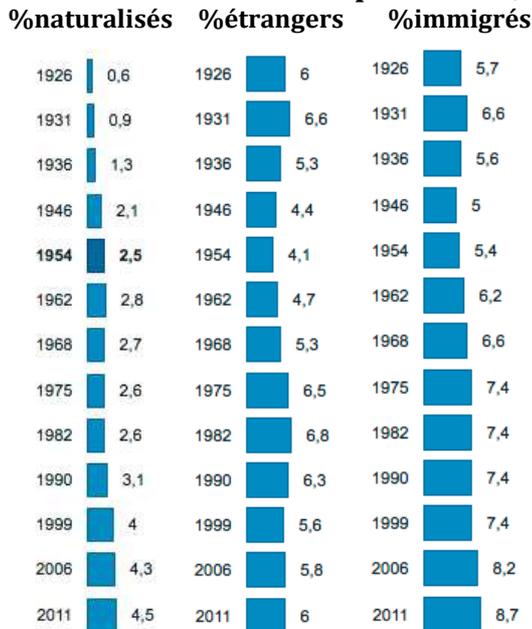
Les Inrockuptibles 8/11/2013

Même avec beaucoup d'imagination et de bonne volonté, j'ai du mal à imaginer une politique qui puisse être à ce point absurde et dévastatrice. En exagérant à peine, ça voudrait dire qu'on ne garderait que les footballeurs de la Ligue 1, les danseuses du Crazy Horse et les fonctionnaires de l'UNESCO ! Regardons les chiffres pour voir ce que cette proposition signifierait réellement : en 2012, selon l'INSEE, la France a délivré un peu moins de 200 000 permis de séjour (ça représente 0,3% de la population !). 91 000 de ces titres de séjour ont été délivrés au titre du regroupement familial, c'est à dire pour permettre aux époux et aux enfants d'immigrés de les rejoindre en France : c'est simplement une question de droits de l'homme, et si la France abandonnait cette politique, non seulement elle séparerait des milliers de familles, mais elle se mettrait au ban de la communauté internationale. Ensuite, 59 000 titres de séjour ont été délivrés à des étudiants : se passer des étudiants étrangers serait une catastrophe pour les universités et les grandes écoles. Au contraire, je crois que nous devons nous réjouir que tant d'étudiants étrangers veuillent encore faire leurs études en France. Puis il y a 19 000 titres de séjour pour des raisons humanitaires, il s'agit des réfugiés et de personnes déplacées par des guerres, des violences ou persécutées dans leur pays : si la France voulait réduire ce chiffre, elle devrait dénoncer la Convention de Genève de 1951 sur le statut de réfugié, une des plus anciennes conventions humanitaires, dont la France a été l'une des principales puissances instigatrices. Je vous laisse imaginer les conséquences à l'international. Enfin il y a eu 16 000 titres de séjour pour des raisons économiques, c'est-à-dire des immigrés qu'on a fait venir en France pour travailler dans des secteurs où on ne trouvait pas assez de main-d'œuvre. [...] Cela veut dire que des secteurs entiers de l'économie seraient en grande difficulté : la construction, la restauration, la santé... Enfin il y a une catégorie résiduelle, avec 13 000 titres de séjour : ce sont surtout des visiteurs pour de longues périodes, ou des mineurs présents sur le territoire qui atteignent leur majorité. Passer de 200 000 titres de séjour à 10 000 serait non seulement tout à fait irréaliste, mais aussi catastrophique pour l'économie et la société françaises. [...]

Source : Entretien avec François Gemenne, chercheur en sciences politiques (à Sciences Po et à l'Université de Liège et Versailles)  
<http://www.lesinrocks.com/2013/11/08/actualite/gemenne-11442808/>

- ✍11- Pourquoi est-il illusoire de vouloir stopper les flux migratoires ?

**Document 6 : France depuis 1926 (INSEE)**

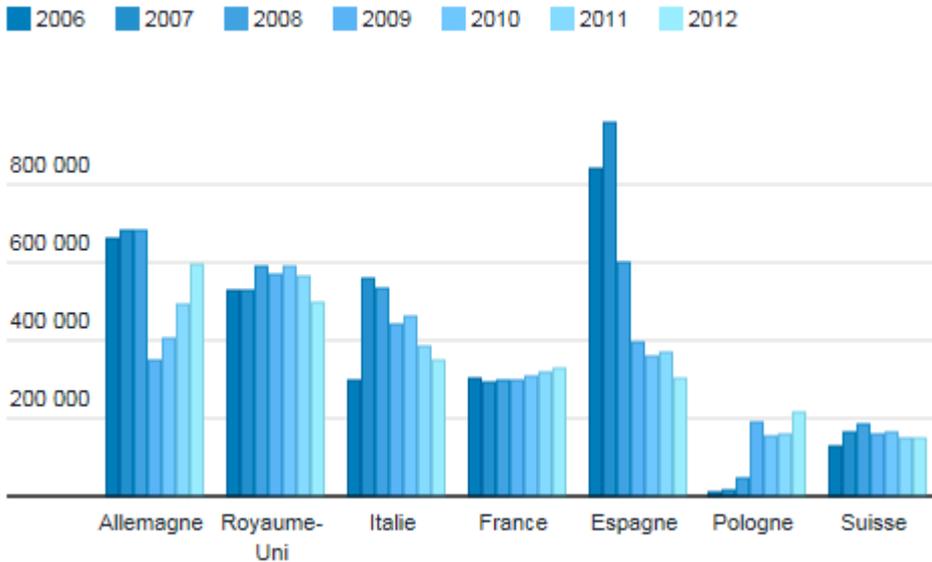


**Document 7 : Comment devient-on français ?**

- Par le "**droit du sang**" : est français tout enfant dont au moins l'un des deux parents est français.
- Par le "**droit du sol**" : un enfant né en France d'un parent étranger lui-même né en France est français de naissance ("double droit du sol"). Pour l'enfant né en France de parents étrangers nés à l'étranger, la nationalité française lui revient automatiquement et de plein droit à sa majorité ("droit du sol simple différé") s'il réside en France à cette date, et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans.
- Par la procédure de **naturalisation** : un étranger majeur, résidant habituellement sur le sol français depuis au moins cinq ans, peut demander à être naturalisé. La décision est prise de façon discrétionnaire par l'administration qui peut refuser la naturalisation même si les conditions sont réunies. Dans tous les cas, depuis la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, il doit justifier de son "assimilation à la communauté française" lors d'un entretien individuel. Celui-ci évalue, "selon sa condition" (niveau d'études notamment), sa bonne connaissance de la langue française et des droits et devoirs conférés par la nationalité française, ainsi que des principes et valeurs essentiels de la République. Le candidat doit aussi faire preuve de bonnes mœurs et ne pas avoir fait l'objet de condamnation empêchant l'acquisition de la nationalité française.
- Par le **mariage** : depuis la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, un étranger uni à un conjoint français depuis quatre ans, et justifiant d'une communauté de vie affective et matérielle réelle, peut demander à acquérir la nationalité française par déclaration. Le demandeur doit également avoir un niveau de connaissance de la langue française suffisante, "selon sa condition". Il ne doit pas avoir subi de condamnation pénale pour un crime ou un délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou un acte de terrorisme, ni avoir été condamné à une peine d'au moins 6 mois de prison sans sursis.

- ✍12- Commentez les évolutions du document 6.
- ✍13- Quelles sont les 4 modalités pour être français ?

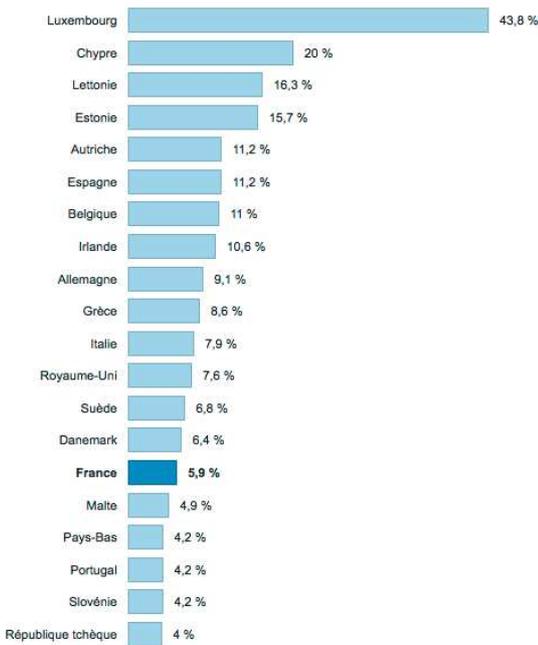
## Document 8 : Evolution des flux brut annuels d'immigrants dans quelques pays d'Europe



Source : Eurostat

**14-** Situez la France par rapport à ses voisins en matière d'évolution et de niveau des flux annuel d'immigrants.

## Document 9 : Part des étrangers dans les pays d'Europe



**15-** Situez la France par rapport à ses voisins en matière de poids des étrangers.